

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt trois novembre deux mil douze, à 20h35, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Varnier adjoints ; Mme Leclerc, M. Lanel, M. Faragout, Mme Dartril

POUVOIRS : M. Defline à M. Faragout, Mme Guillotte à M. Leclerc

ABSENT EXCUSE : M. Bourguignon

ABSENTS : M. Lecocq, Mme Sement

M. Varnier a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire de Nicolas Anquetil et Etienne Cantraine.

1. Approbation du compte rendu du 24 août 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. CCPB : intégration de la commune de Sérifontaine au 1^{er} janvier 2014

« La loi de réforme des collectivités du 16 décembre 2010, notamment son article 60 ; modifiée par la loi du 29 février 2012 visant à assouplir les règles de refonte de la carte intercommunale doit permettre de rationaliser l'intercommunalité. »

Dans ce cadre la commune de Sérifontaine doit intégrer le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

La Commission Départementale de la Coopération Intercommunale a émis un avis favorable sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Bray lors de sa séance du 25 novembre 2011.

Par la suite, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale a adopté le projet de schéma départemental d'orientation de la coopération intercommunale lors de sa séance du 10 février 2012. Le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Bray doit donc s'étendre à la Commune de Sérifontaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'intégration de Sérifontaine dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Pour autant, la Communauté de Communes du Pays de Bray réalise sur les années 2012 puis 2013 une étude financière et fiscale qui doit préparer cette intégration, qui sera alors effective au 1^{er} janvier 2014.

3. Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux : M. LANDIER Jean-François

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention (Mme Leclerc)

DECIDE

- demander le concours de M. LANDIER Jean-François, comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la Commune et du Service Assainissement
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par la réglementation
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires selon les seuils nationaux

4. Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux (MOAT) : subvention

Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007,

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011,

Dans le domaine de la santé, le conseil municipal souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité dans un but d'intérêt social, que la collectivité prendra en charge une somme forfaitaire correspondant à 25% du montant de la prime totale due par les agents et leurs ayant droits.

Cette présente délibération sera effective à compter du 1^{er} janvier 2013.

social d'article R523-2 du Code de la Mutualité, considérant le principe de parité avec les agents de l'Etat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer à la MOAT, 4 rue Gui Patin à Beauvais, une subvention annuelle représentant 25% des cotisations versées par les adhérents de la collectivité, à compter du 01 janvier 2013.

Ce montant sera inscrit à l'article 6574 du budget de la collectivité.

5. Régime indemnitaire : directeur de la garderie

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2013, au directeur de la garderie une prime de fonction de 200€ brut en application de la réglementation en vigueur sur les indemnités d'administration et de technicité (IAT),

6. Calvaire de l'Eglise

Monsieur le Maire fait le point sur la restauration du calvaire. Les travaux ont été arrêtés à la demande de Monsieur le Maire, et le chantier mis en sécurité (arrêté municipal et zone de protection) dans l'attente d'un rapport de M. Salles sur la situation actuelle du calvaire compte tenu des éléments nouveaux apparus en cours de chantier. Cette expertise sera soumise à l'approbation des élus, de la présidente de l'association PPE, de M. Schuler et M. Salles.

7. Décisions modificatives

- Calvaire Eglise

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la DM n°8 faisant suite aux travaux supplémentaires approuvés par l'Association PPE le 20 septembre 2012

DM n°8/2012

COMPTES DEPENSES

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|--|----------|
| 022 | 022 | | DEPENSES IMPREVUES | -200,00 |
| 023 | 023 | | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 200,00 |
| 21 | 21318 | 10009 | AUTRES BATIMENTS PUBLI. | 1 400,00 |

COMPTES RECETTES

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|--|----------|
| 021 | 021 | OPFI | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 200,00 |
| 13 | 1328 | 10009 | AUTRES | 1 200,00 |

- Reversement trop perçu à l'agence de l'eau (AESN) : étude d'incidence

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|--|---------|
| 023 | 023 | | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 63,00 |
| 13 | 131 | 10001 | Subventions d'équipement transférables | 63,00 |

COMPTES RECETTES

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|--|---------|
| 021 | 021 | OPFI | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 63,00 |
| 70 | 70611 | | REDEVANCE D ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 63,00 |

- Acquisition mobilier et matériel Ecoles

Le conseil municipal décidé à l'unanimité d'ouvrir des crédits supplémentaires pour l'acquisition de mobilier afin d'aménager la salle de réunion de l'école, ainsi que l'achat de poubelle et cendrier pour l'entrée de l'école primaire.

DM n°9/2012

COMPTES DEPENSES

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|--|-----------|
| 21 | 2184 | 24 | MOBILIER | 2 500,00 |
| 023 | 023 | | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 2 500,00 |
| 022 | 022 | | DEPENSES IMPREVUES | -2 500,00 |

COMPTES RECETTES

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|--|----------|
| 021 | 021 | OPFI | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 2 500,00 |

Mme Leclerc précise qu'elle est défavorable à l'utilisation de la salle de réunion pour des réunions hors scolaires.

- Déclaration en non valeur

Le conseil municipal décide à l'unanimité de porter en non valeur le titre 8 émis le 07 mai 2008 sur le budget de la Caisse des Ecoles pour 28€ en raison de l'impossibilité de recouvrement.

DM n°01/2012 CDE

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Nature | Montant |
|----------|---------|----------------|---------|
| 67 | 673 | TITRES ANNULES | 28,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------------------------------|---------|
| 011 | 61558 | ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES | -28,00 |

8. Epicerie : Consuel

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de consuel pour l'épicerie, dossier monté par SOCOTEC

9. Restauration scolaire / transport

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation des tarifs décidé par la commune de Sérifontaine le 12 septembre 2012, et valide la nouvelle convention.

Tarifs :

- Repas 3.35 € (cout pour les familles)
- Transport 50 € par jour (pris en charge par la commune)

10. Ecoles

- **Convention USEP** : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré du Secteur du Pays de Bray) qui régit les modalités partenariales relatives à l'organisation et au financement des sorties éducatives, culturelles et/ou sportives entre l'association USEP, la commune de Talmontiers, partenaire financier et l'école de Talmontiers. L'USEP organise les sorties éducatives, culturelles et/ou sportives à la demande des enseignants des classes de l'école de Talmontiers, dans la limite des crédits inscrits au budget communal, accordées à l'école au titre des voyages.
- **Convention DDEN** : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la DDEN (Délégation de l'Education Nationale) qui régit les modalités partenariales relatives à l'organisation et au financement d'une sortie éducative et culturelle de l'école de Talmontiers entre l'association DDEN et la commune de Talmontiers, partenaire financier. L'association DDEN organise un voyage éducatif et culturel, dit « voyage des élèves entrant en 6^{ème} » à la demande des enseignants des classes de l'école de Talmontiers.

11. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2011

Le rapport a été établi par l'ADTO.

La commune compte 731 habitants.

Le service d'assainissement compte 196 abonnés, 4kms de réseaux sont répertoriés, 200 branchements, une usine de dépollution. L'assiette de la redevance est de 17 141m³ (volume facturé).

Un abonné domestique consommant 120m³ d'eau a payé en 2011 = 368.90 €

Qualité :

- Très bon fonctionnement mais station peu chargée
- Taux de collecte relativement faible
- Production de boues cohérente avec la charge reçue
- Mise en place d'un traitement physiochimique du phosphore en 2012 pour répondre aux exigences réglementaires
- Raccordement programmé du hameau des landes sur la station

L'ensemble du rapport détaillé est consultable en mairie.

12. Informations diverses

- **Chemin des Galopins** : Monsieur le Maire explique qu'à la demande de la CCPB, en raison de vols et dégradations au point propre, il avait fait déposer une grosse pierre au milieu du chemin pour éviter l'accès à l'arrière du Point propre par les véhicules la nuit. Toutefois, à juste titre, l'association communale de défense des chemins est intervenue. Monsieur le Maire reconnaît avoir commis une erreur, et a fait enlever la pierre.
- **Parcelle ZA 13** : Monsieur le Maire a autorisé Monsieur Varnier à faucher le foin de la dite parcelle et à le conserver pour ses poneys.
- **Vestiaire foot** :
 - Assainissement : le raccordement n'était pas fait. Les agents techniques s'en chargeront dans les prochains jours
 - Travaux aménagement intérieur : ils ont été repris par les membres de l'association (dirigeants et joueurs). Les vitres des fenêtres ont été changées. L'électricien interviendra dans les prochains jours, à la suite duquel l'association devra terminer les finitions au plus vite.

M. Varnier a quitté la séance à 22h05, Monsieur le Maire précise que plus aucune délibération ne pourra être prise.

- **Baux ruraux** : La signature des baux avec Pierre Le Picard a été réalisée le 05 juillet 2012
- **Acquisition terrain (création chemin)** : la signature de l'acquisition du terrain à Mme Deschepper-Boulet Catherine a été faite le 15 octobre 2012
- **Travaux Eglise (mise aux normes/chauffage)** : la société Uranus interviendra dans la semaine pour effectuer les travaux. Les élus ont été tenus au courant des difficultés rencontrées dans ce dossier.
- **Point sur la défense incendie** : le centre de secours de La Chapelle aux Pots a confirmé que la réserve incendie place des landes est conforme à la circulaire interministérielle n°465. Une étude est en cours pour l'installation d'un poteau incendie pour la défense des deux maisons isolées aux Landes.
- **Chemin rural n°10** : le dossier sera plaidé devant la Cour d'appel d'Amiens le 31 janvier 2013
- **Prêt de Tracteur** : la commune de Sérifontaine a adressé ses remerciements pour le prêt du tracteur lors de la fête communale
- **AFM Téléthon** : l'association française contre les Myopathies adresse ses remerciements pour la subvention qui lui a été attribuée
- **Nouvelle animatrice garderie périscolaire** : Mme Dalleau Marie-Céline ayant démissionnée, Monsieur le Maire a nommé Mme Le Moal Claudine pour la remplacer
- **Assainissement collectif** : l'agence de l'eau a attribué une subvention et une avance à taux zéro pour l'ensemble du projet. Une première approche avec des financeurs a été menée, dans l'attente de la décision de subvention du Conseil Général de l'Oise et d'une étude de financement à long terme selon les conditions financières difficiles actuelles
- **Journée internationale contre les violences faites aux femmes** : Monsieur le Maire a tenu à rappeler l'importance de cette journée ; le 25 novembre
- **Violence dans les écoles** : Les médias relatent des faits de violence de plus en plus nombreux dans les écoles. Monsieur le Maire déplore qu'il en ait été de même dans notre village : violence verbale sur des agents communaux et sur les enseignants. Une plainte a d'ailleurs été déposée en gendarmerie pour la défense d'un agent.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Jacky LEBORGNE